

**COMITÉ DE PILOTAGE**  
**MAISON DE L'EAU – INSTITUTION ADOUR**

**13 juin 2013**

**COMPTE RENDU**

---

Présents :

Guy DARRIEUX président du comité de pilotage et représentant du GIP Val d'Adour  
Jean-Paul GABARD vice-président du comité de pilotage et représentant mairie de Jû-Belloc  
François DUPEYRON représentant de la mairie de Hères  
Georges SAINTE-CROIX représentant mairie de Castelnau-R-B et AAPPMA de Maubourguet  
Isabelle DUPINAY inspectrice de l'éducation nationale (direction académique 65)  
Bernard LUSSAN président du syndicat de l'Adour haut-pyrénéen  
Guy Saint-Guilhem président du syndicat de l'Adour gersois  
Claude BEAULAC représentant de la société de chasse de Jû-Belloc  
Paul COTTAVOZ président de l'association Pierre&Terre  
Véronique BERRAUTE la Flânerie  
Frédéric RÉ technicien rivière  
Gwenaël CHAUDRON coordinateur Maison de l'eau et site de Jû-Belloc-Hères-Castelnau

Excusés :

Patrick BOSSEAUX élu chargée de la médiathèque intercommunale de Plaisance-du-Gers  
Pauline BOLAND, Pays du Val d'Adour  
David CONDOTTA technicien rivière communauté de communes de Lembeye  
Alain MACHAT président de l'AAPPMA de Plaisance-du-Gers  
Inspection académique du Gers  
Mathilde KERMARREC DGS Institution Adour

---

*Guy Darrieux remercie les personnes présentes et ouvre la séance.  
Il rappelle que le comité de pilotage de la Maison de l'eau fait des propositions de gestion ou  
d'animation et que l'Institution Adour valide ou non ces propositions.*

# I. Maison de l'eau

## 1 Point sur les animations réalisées, en cours et à venir

La Maison de l'eau a pour missions d'informer, de former et d'animer autour des enjeux liés à l'eau et au bassin de l'Adour. Les publics visés sont les scolaires, les jeunes, les élus, les techniciens et le grand public.

Il est rappelé que la Maison de l'eau favorise les projets pédagogiques s'inscrivant dans la durée.

- **Les établissements scolaires, les jeunes, le tout public**

Les établissements scolaires de l'ensemble du Pays du Val d'Adour bénéficient des animations proposées par la Maison de l'eau. Comme l'an dernier, les centres de loisirs sont de plus en plus nombreux à solliciter la Maison de l'eau.

Un tableau récapitulatif joint au compte rendu détaille les établissements scolaires, centres de loisirs et autres publics qui ont pris part aux animations et informations proposées par la Maison de l'eau jusqu'à ce jour.

- **Récapitulatif (année 2013 – 2014)**

124 demi-journées d'animation réalisées, 855 personnes différentes (tout public confondu) et 2069 en cumulé.

Le public estival n'est pas encore comptabilisé.

- **Les nouveautés**

En juillet et août, une exposition d'insectes exceptionnelle couplée à plusieurs animations scolaires et centres de loisirs sur cette thématique.

En août et septembre, une exposition élaborée et animée par le CPIE Pays gersois « La nature sous toutes ses coutures » avec pour idée là encore qu'elle profite aux scolaires et aux centres de loisirs.

- **Constat**

Le nombre de demi-journées d'animation est dans une progression très nette ainsi que le public reçu.

Cela s'explique par une augmentation sensible du financement de la Maison de l'eau, notamment de l'Agence de l'eau Adour Garonne et aussi par la mise en place de rendez-vous réguliers (au moins un par mois) autour de la thématique de l'eau, du fonctionnement des cours d'eau et de leur écosystème.

Pour nuancer ce constat positif, Gwenaël Chaudron souligne la charge de travail conséquente et le rythme soutenu que ces objectifs impliquent. Il sera difficile dans les conditions actuelles de faire encore progresser le nombre d'animations et le public reçu à la Maison de l'eau.

Guy Darrieux indique qu'il n'est pas envisagé pour l'heure à l'Institution Adour l'embauche de personnel supplémentaire pour soutenir la croissance de la Maison de l'eau. Par contre, Jessica Duval assurant une journée de plus à la Maison de l'eau (elle passe de trois à quatre jours par semaine), Guy Darrieux remarque que le coordinateur pourra certainement s'appuyer sur elle pour alléger une partie de son travail.

Suite à cette présentation, Madame Dupinay, inspectrice de l'éducation nationale, intervient pour affirmer l'importance pour l'éducation nationale de la notion de développement durable. Aujourd'hui, celui-ci s'exprime principalement dans la gestion de nos déchets.

Les animations portées par la Maison de l'eau autour des enjeux de l'eau sont donc pertinentes et importantes pour les établissements scolaires. La Maison de l'eau constitue « un bel exemple » de ce qui peut se faire en matière d'éducation au développement durable, notamment par la volonté de l'Institution Adour :

- d'inscrire les animations dans la durée ;
- de proposer des animations qui lient nature et culture (patrimoine naturel et humain) ;
- de proposer ces animations à des tarifs qui permettent à toutes les écoles d'en profiter.

Concernant la charge de travail, elle propose au coordinateur de se rapprocher de ses services qui peuvent l'aider à mettre en place des livrets favorisant l'autonomie des écoles visitant le site.

Elle mentionne également la naissance d'une Maison des Sciences à Toulouse avec une délégation à Tarbes. Cette structure pourrait être intéressée par ce qui se met en place à la Maison de l'eau.

## **2 Aménagements de la Maison de l'eau**

L'aménagement paysager de la Maison de l'eau est terminé. Il a été conçu par les étudiants de BTS et mis en œuvre par les Bac PRO du lycée horticole Adriana de Tarbes.

Ils reviendront en automne pour effectuer le suivi de ces aménagements.

Reste à réaliser les travaux proposés par le comité de pilotage précédent et approuvés par l'Institution Adour :

- éclairage du cheminement entre le parking et la Maison de l'eau ;
- éclairage du parking ;
- mise en place d'un interphone à la barrière (personne en situation de handicap et livreurs) ;
- nouveau panneau de présentation de la Maison de l'eau (en remplacement du panneau « Pôle Rivière »).

Le comité de pilotage prend acte de la mise en œuvre de ces travaux dans les prochaines semaines.

## **3 Inauguration de la Maison de l'eau**

Guy Darrieux propose plutôt une intervention de la personne qui collectionne les insectes un prochain soir, pour réunir les personnes participant au projet Maison de l'eau.

## II. Site naturel

### 1 Appel à projet pour suite Flânerie

Il est rappelé que Véronique Berraute a cessé son activité d'élevage le 31 décembre dernier et qu'elle quitte les lieux à la fin du mois de juin ou au tout début de juillet.

Son activité entraînait du surpâturage et n'était pas satisfaisante dans la gestion du site (cahier des charges difficile à respecter).

Un appel à projet va être lancé par l'Institution Adour dans lequel deux options sont possibles :

- la personne qui lance une nouvelle activité en s'appuyant sur les 600 m<sup>2</sup> de locaux libérés par la Flânerie tout en respectant le cahier des charges du plan de gestion, assure également l'entretien du site ;
- une personne lance son activité, une autre assure l'entretien du site.

Le délai pour la remise des projets est fixé au 18 octobre 2013.

Paul Cottavoz remarque que dans certaines régions, les berges des cours d'eau sont entretenues par pâturage. Est-ce que Jû-Belloc pourrait favoriser ce type de projet ?

Véronique Berraute pense quant à elle qu'une personne qui s'installerait sur le site de Jû pour de l'élevage devrait être pluri-active car les revenus de l'élevage ne sont pas suffisants.

Gwenaël Chaudron propose, pour la période intermédiaire entre le départ de la Flânerie fin juin et l'arrivée d'un porteur de projet à l'automne 2013 ou même en janvier 2014, que les prairies soit pâturées. Jérôme Soufflet, éleveur à Jû-Belloc, serait intéressé pour y installer des moutons sur certaines parcelles, des chevaux sur d'autres et des chèvres sur la pelouse sud où il est difficile de contenir la repousse du robinier.

Une convention à titre gracieux sera établie avec Jérôme Soufflet pour fixer les termes de cet échange.

Le comité de pilotage approuve cette solution.

### 2 Aménagements du site naturel

- **Amélioration de la signalétique**

Afin de mieux informer les usagers du site du règlement de la zone de quiétude, aujourd'hui présent uniquement sur le panneau général du site, des panneaux spécifiques vont être disposés sur son pourtour.

La partie de la zone de quiétude la moins respectée est certainement la digue des Délios (entre le lac et l'Adour). Frédéric Ré remarque qu'il pourrait être judicieux de laisser la végétation fermer cette zone avec deux avantages : limitation du passage des promeneurs, renforcement de la solidité de la digue. Claude Beaulac ajoute que cela ne poserait pas de problème pour le passage des chiens lors des battus de « décantonement ». Il faudra tout de même veiller à abattre les grands arbres pour qu'ils n'endommagent pas la digue s'ils s'arrachaient.

- **Amélioration de la tranquillité**

Comme validé l'an dernier par le comité de pilotage et l'Institution Adour, des barrières incitant les usagers du site à emprunter le chemin entre l'Adour et les bassins de l'Écluse et du Lac Caché appelé « Rive de l'Adour » plutôt que le chemin haut passant au-dessus des bassins appelé « Zone humide » vont être installées. Le but est de limiter le dérangement des cistudes pendant la période de reproduction et de ponte.

Le comité de pilotage propose également l'installation de nouveaux rochers pour empêcher le passage des véhicules à moteur (4x4) au niveau de l'entrée des Délis.

- **Accueil du public**

Les panneaux et bornes abîmés vont être remplacés, des panneaux indicateurs supplémentaires vont être installés.

Le comité de pilotage propose que Gwenaël Chaudron se rapproche de la fédération française de randonnées (M. Caillau) pour renouveler la demande de classer la boucle rive droite / rive gauche en chemin *Promenade et Randonnée* (PR, balisage jaune).

- **Conservation des prairies à annuelles**

Il s'agit du point déjà évoqué précédemment : pour maintenir ouvertes ces prairies, une solution transitoire pourra être mise en place avec Jérôme Soufflet, éleveur à Jû-Belloc.

### III. Questions diverses

#### 1 **Proposition Articulture**

Il est de tradition qu'un apiculteur qui installe des ruches sur un terrain qui n'est pas le sien donne une partie de la récolte du miel en échange.

Articulture propose pour le rucher installé à la Maison de l'eau de suivre cette règle. L'Institution Adour disposerait ainsi de quelques pots de miel qu'elle pourrait offrir à certaine occasion.

Le comité de pilotage est d'accord sur le principe.

#### 2 **Prochain comité de pilotage**

Les membres présents au comité de pilotage proposent que le prochain comité de pilotage ait lieu en juin 2014.

*Guy Darrieux remercie l'assemblée, la séance prend fin à 20h30.*